



Diplômes creation entreprise

Par roc29710, le 10/01/2012 à 20:35

Bonjour,

je suis embaucher dans une entreprise avec une periode d'essai de deux mois, au bout de cette periode j'ai le choix de continue ou de partir librement.

Le hic c'est que j'ai donne mes diplômes a mon "patron" pour qu'il cree la societe .

Qu'est ce que je risque a lui les avoir donne?

En cas de depart de ma part,qu'elle que soit la raison, l'entreprise devrait-elle fermer?

merci aux personnes qui prendront le temps de me repondre .

cdlt